

REGLEMENT DU JEU

« Lots et Jeu Concours estival – Instagram Office de Tourisme du Mans – Août 2026 »

Article 1 – Organisateur du Jeu

La SPL LE MANS EVENEMENTS – OFFICE DE TOURISME LE MANS METROPOLE, Société Publique Locale au capital de 1 974 519.79€ dont l'adresse commerciale est située rue de l'Etoile 72 000 LE MANS Cedex 2, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Mans RCS 412 238 065 N° de gestion 97B 193 organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Lots et Jeu Concours estival – Instagram Office de Tourisme du Mans – Août 2026 ».

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu « Lots et Jeu Concours estival – Instagram Office de Tourisme du Mans – Août 2026 » est organisé du 13 au 31 août 2026 sur le compte officielle Instagram de l'organisateur : @ofcourselemans_tourisme

Les Participants au tirage au sort organisé qui se déroulera via un outil de hasard en ligne le 1^{er} septembre doivent avoir au moins 18 ans, doivent liker la publication, la commenter en précisant le lot pour lequel il participe et s'abonner au compte @ofcourselemans_tourisme et aux partenaires associés.

Il est précisé qu'aucun des membres du personnel de la société LE MANS EVENEMENTS, ni aucune personne impliquée dans la mise en œuvre du jeu, n'est autorisé à participer.

Article 3 – Modalités de participation

Si le Participant concerné ne respecte pas les règles énoncées dans les présentes Conditions Générales, il sera immédiatement et automatiquement exclu du Concours, sans avertissement préalable. Chaque Participant peut participer au Concours autant de fois qu'il le souhaite en utilisant ses données à caractère personnelle uniques via son compte Instagram.

La participation au jeu concours s'effectue exclusivement sur le compte Instagram @ofcourselemans_tourisme entre le 13 et le 31 août.

Article 4 - Désignation des gagnants

Pour tenter de remporter un des lots du jeu concours, le participant liker la publication, la commenter en précisant le lot pour lequel il participe et s'abonner au compte @ofcourselemans_tourisme et aux partenaires associés.

Le tirage au sort du Jeu Concours aura lieu le 1^{er} septembre 2026 par un outil de hasard en ligne. A l'issue de ce tirage, 8 gagnants remporteront l'un des lots mis en jeu, correspondant au lot pour lequel il a participé en commentaire. Le lot sera attribué aléatoirement et ne pourra pas faire l'objet d'une demande de changement.

Article 5 - Dotation

Nom des lots à gagner entre le 13 et le 31 août 2026 :

- 2 lot de 2 entrées pour l'abbaye royale de l'épau – valeur : 11€/lot
- Un baptême de l'air de 10 minutes en hélicoptère "Le Tourangeau" pour 1 personne, au départ de l'aéroport de Tours – valeur : 99€
- Un vol en montgolfière dans la Sarthe pour 1 personne, au départ du Lude ou de Chahaignes, permettant de découvrir les paysages de la Vallée du Loir depuis les airs – valeur : 230€
- 2 petits-déjeuners à l'hôtel valable jusqu'au 31 décembre 2026 – – valeur : 38€
- 1 créneaux de Padel a Le mans Padel – valeur : 9€
- 2 places de spectacle après-midi pour la comédie musicale équestre au galop dans les Etoiles – valeur : 38€
- 2 repas au restaurant l'Assiette au bœuf d'une valeur de 60€

Le lot sera à utiliser la période définie par les prestataires (voir condition de chacun des lots lors de l'envoi des informations aux gagnants).

Article 6 – Utilisation de l'identité du gagnant

Aucune collecte de données ne sera réalisée avec cette opération.

Article 7 – Interprétation du règlement et attribution de compétence

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du présent règlement sera tranchée par la Société Organisatrice. Il ne sera répondu à aucune démarche écrite ou verbale concernant le mécanisme du jeu ou son interprétation.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Article 8 – communication du règlement

Le règlement est consultable sur le site internet et directement et gratuitement depuis le post du jeu concours.

Article 9 - Utilisation et protection des données

La SPL LE MANS EVENEMENTS, en qualité de responsable du traitement, traite les données à caractère personnel dans le respect de la réglementation en vigueur. Ses coordonnées sont : SPL LE MANS EVENEMENTS -Service administratif – CS 61334 72 013 LE MANS cedex 13. charlotte.boucheron@lemans-evenements.fr /02.43.43.59.53

Les données sont collectées et traitées pour :

La participation au jeu, la création de statistiques, la mise en avant du jeu sur nos réseaux sociaux, le tirage au sort du Grand Jeu Concours séjours expérience sur Le Mans Métropole 2026 et la mise en avant future de nos produits touristiques.

La constitution d'un fichier est utilisée aux seules fins de diffuser les offres d'activités organisées ou accueillies par les sites dont la Société organisatrice assure la gestion ou des enquêtes de satisfaction. Les données sont conservées pour une période de 3 ans.

Les destinataires des données sont les personnes autorisées au sein de la société LE MANS EVENEMENTS qui ont la charge de la Direction, de la communication, de la commercialisation d'activités, et notre sous-traitant, en charge de l'administration du site WEB.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification et d'effacement, ainsi que d'un droit de limitation et d'un droit d'opposition. Pour exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante SPL LE MANS EVENEMENTS – Service administratif – Traitement des données- CS 61334 -72 013 LE MANS CEDEX.

Nous ferons le nécessaire pour répondre de manière satisfaisante à vos demandes. Si, pour quelque raison que ce soit, vous considérez que notre réponse n'est pas satisfaisante, nous vous informons que vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL TSA 80 715 - 3 PL 75 334 PARIS.